



## Demande de remboursement apres 15 ans

Par **hannoucene\_old**, le **21/05/2007** à **18:48**

Bonjourrrnll y as 15ans j ai fait un pret a la consommation a un organisme de credit je n'ai pas pu honorer les traites par ce fait j 'ai ete saisi d'une television ainsi qu'un piano la valeur depassait celle du pret.A partir de ce jour je n'ai plus eu de nouvelle de l'organisme de credit jusqu'a ce jour qui me demande de payer la somme due plus les interets sur 15 ans Cela est il legal et a quoi sert la saisie dansce cas. Merci de votre reponse.

Par **Jurigaby**, le **21/05/2007** à **21:07**

Bonjour.rnrnAprès la saisie, personne ne s'est adressée à vous? Pas même l'huissier?rnrnQuand vous dite, on me "demande de payer" , quelle est la forme de cette demande? Est-ce une mise en demeure, une injonction de payer?rnrnCdt.

Par **hannoucene\_old**, le **26/05/2007** à **14:21**

Merçi de votre reponse; personne n est venu apres huissier . J'ai ete contacte par telephone une personne de l'organisme de credit qui demande 10 cheques pour etre sure d etre payee ;